Nations Unies S/PV.3482

Conseil de sécurité

Provisoire

Quarante-neuvième année

3482e séance

Vendredi 16 décembre 1994, à 15 heures

New York

Président :	M. Bakuramutsa	(Rwanda)
Membres :	Argentine	M. Cárdenas
	Brésil	M. Sardenberg
	Chine	M. Li Zhaoxing
	Djibouti	M. Dorani
	Espagne	M. Yáñez-Barnuevo
	États-Unis d'Amérique	M. Inderfurth
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Mérimée
	Nigéria	M. Gambari
	Nouvelle-Zélande	M. Keating
	Oman	M. Al-Khussaiby
	Pakistan	M. Marker
	République tchèque	M. Kovanda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir David Hannay

Ordre du jour

La situation au Tadjikistan et le long de la frontière tadjiko-afghane

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Tadjikistan (S/1994/1363)

94-87489 (F)

9487489

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

La séance est ouverte à 15 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Tadjikistan et le long de la frontière tadjiko-afghane

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Tadjikistan (S/1994/1363)

Le Président : Je voudrais informer les membres du Conseil de sécurité que j'ai reçu du représentant du Tadjikistan une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Kayumov (Tadjikistan) prend place à la table du Conseil.

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil de sécurité sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la situation au Tadjikistan, document S/1994/1363.

Les membres du Conseil de sécurité sont également saisis du document S/1994/1415, qui contient le texte d'un projet de résolution établi au cours des consultations antérieures du Conseil.

Le premier orateur est le représentant du Tadjikistan, à qui je donne la parole.

M. Kayumov (Tadjikistan) (*interprétation du russe*) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis, d'emblée, de vous féliciter, à l'occasion de votre élection à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre et de vous souhaiter plein succès dans l'accomplissement de cette tâche difficile et lourde de responsabilités.

Je voudrais également exprimer ma sincère gratitude à la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique, l'Ambassadrice Madeleine Albright, pour le travail intensif et important qu'elle a mené à bien en sa qualité de Présidente du Conseil de sécurité pendant le mois de novembre.

Je voudrais également saisir l'occasion de cette première déclaration au Conseil de sécurité pour exprimer le profond respect et la reconnaissance sincère du peuple et du Gouvernement tadjiks au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, pour son attachement inébranlable à la cause du maintien de la paix et de la sécurité et pour les efforts énergiques qu'il déploie en vue de promouvoir un règlement pacifique du conflit au Tadjikistan.

Notre délégation a étudié de très près le rapport du Secrétaire général sur la situation au Tadjikistan, daté du 30 novembre, et partage ses principales conclusions et recommandations. Mon gouvernement appuie le projet de résolution du Conseil de sécurité concernant la création d'une mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) et exprime l'espoir que ses effectifs seront augmentés. Mon gouvernement compte sur le fait que les appels du principal organe des Nations Unies à qui incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales seront entendus par toutes les parties au conflit.

Mon gouvernement est convaincu que seul le dialogue politique, associé aux mesures que nous prenons pour démocratiser la vie politique du pays — l'adoption d'une nouvelle Constitution, des élections présidentielles et la tenue, le 26 février 1995, d'élections parlementaires et locales — ouvrira la voie à la réconciliation nationale au Tadjikistan.

J'ai été prié de dire aux membres du Conseil de sécurité que les dirigeants du Tadjikistan mènent une politique cohérente visant à réaliser la réconciliation nationale et qu'ils estiment que l'Accord de cessez-le-feu temporaire et de cessation des hostilités à la frontière tadjiko-afghane, et sa prorogation, constituent un premier succès dans cette voie. Ils sont pleinement résolus à bâtir sur ces acquis et à faire tout ce qui est dans leur pouvoir pour honorer cet accord.

Réaffirmant l'attachement de mon gouvernement à la recherche de moyens de mettre fin au conflit par la voie de pourparlers intertadjiks, je voudrais souligner que cette quête difficile en vue de parvenir à des solutions complexes ne peut être couronnée de succès que si les parties s'acquittent strictement des obligations qu'elles ont contactées aux

termes de l'Accord de cessez-le-feu temporaire et de cessation des hostilités à la frontière tadjiko-afghane et à l'intérieur du pays.

Nous sommes profondément préoccupés par les tentatives constantes et — dans un certain nombre de cas — croissantes de certaines factions récalcitrantes de l'opposition d'attiser les tensions par la perpétration d'actes de sabotage, de prise d'otages et d'actes terroristes à l'encontre de citoyens paisibles, et surtout d'intellectuels. Rien que depuis le 20 octobre 1994, des combattants de l'opposition ont violé, à plus de 50 reprises, les dispositions de l'Accord de cessez-le-feu temporaire. Des groupes armés ont 34 fois tenté de traverser illégalement la frontière tadjiko-afghane. Les postes frontières, les installations temporaires et les positions militaires ont été pilonnés une vingtaine de fois. À cet égard, nous accordons de l'importance à l'appel urgent lancé par le Conseil aux parties, demandant à celles-ci de s'acquitter strictement des obligations qu'elles ont contractées pour appliquer intégralement l'Accord et de s'abstenir de toutes mesures qui pourraient aggraver la situation ou entraver les progrès vers la réconciliation nationale.

Au nom du Gouvernement du Tadjikistan, je voudrais assurer le Conseil de sécurité que nous coopérerons sans réserve avec la Mission d'observation des Nations Unies et que nous sommes prêts à conclure rapidement avec l'Organisation des Nations Unies un accord sur le statut de la Mission.

Je voudrais également informer les membres du Conseil de sécurité de ce que, le 2 décembre dernier, conformément à la nouvelle Constitution tadjike, le Président du Conseil des ministres a publié un décret demandant à la population d'abandonner volontairement et de détruire toutes les armes à feu, munitions et équipements militaires — décret confirmé par le Conseil de la République.

Au Tadjikistan, un nouveau Gouvernement est mis en place. Aujourd'hui, au lieu des 26 anciens ministères et comités d'État, le Gouvernement comprend 18 ministères et trois comités d'État. Les effectifs de l'administration sont réduits de 20 à 30 %. Nous attachons une grande importance à l'appel lancé par le Conseil de sécurité à tous les États et autres intéressés leur demandant de s'abstenir de toute action qui pourrait compliquer le processus de paix. Nous espérons que cet appel sera également entendu par ceux qui envoient des mercenaires étrangers dans les rangs des factions irréductibles de l'opposition sur le territoire afghan, et nous informons officiellement le Conseil de sécurité de la participation de ces éléments aux attaques armées.

La normalisation de la situation à la frontière tadjiko-afghane et la stabilisation de la situation au Tadjikistan sont liées et sont des processus interdépendants. Il n'est pas nécessaire de souligner le fait que des affrontements armés sur notre frontière avec l'Aghanistan sont lourdes de menaces graves pour la paix et la sécurité dans toute la région de l'Asie centrale. Dans les conditions actuelles, la République du Kazakhstan, la République kirghize, la Fédération de Russie, la République du Tadjikistan et la République d'Ouzbékistan ont signé un accord portant création dans le territoire de mon pays de Forces collectives de maintien de la paix. Les ministres des affaires étrangères de ces cinq États en ont officiellement informé le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, dans leurs déclarations conjointes en date du 24 août et du 30 septembre 1993, respectivement.

Le peuple tadjik considère avec raison que les Forces collectives de maintien de la paix de la Communauté des États indépendants empêchent que par notre frontière australe ne pénètrent les retombées du conflit féroce qui sévit actuellement dans l'Afghanistan voisin, et qu'elles sont uniquement destinées à nous protéger contre le terrorisme armé. Nous souhaitons ardemment la paix, le calme et le bien-être du peuple afghan ami. Notre seul objectif est le maintien de l'intégrité territoriale et de l'unité du Tadjikistan multinational, ainsi que le retour de la paix et de l'harmonie dans notre pays.

La création des Forces collectives de maintien de la paix de la CEI, ayant pour base le Traité sur la sécurité collective conclu entre les pays de la Communauté, est un élément organique de l'application du principe de la diplomatie préventive, dont il est question dans le rapport du Secrétaire général «Agenda pour la paix». Nous estimons que la formation des Forces collectives de maintien de la paix est un accord régional conclu conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies et aux buts et principes de l'Organisation. La neutralité et l'impartialité de ces forces sont clairement reflétées dans leur mandat, que mentionne le rapport du Secrétaire général sur le Tadjikistan.

Nous voulons croire que le bon sens et une compréhension des réalités de la situation du Tadjikistan l'emporteront sur les préjugés hérités de l'époque de l'affrontement et que le Conseil de sécurité appuiera officiellement les activités des Forces collectives de maintien de la paix de la Communauté des États indépendants.

Les mesures prises par le Conseil de sécurité pour participer aux activités des organismes et institutions humanitaires du système des Nations Unies contribuent grandement au renforcement de la stabilisation de la situation qui sévit en terre tadjike tant éprouvée. Il est satisfaisant de noter que les membres du Conseil sont profondément conscients que le succès ou l'échec de l'instauration de la paix et de l'harmonie dans notre petit pays affectera inévitablement les autres États d'Asie centrale : dans le premier cas, la stabilisation de la situation dans la région sera renforcée,alors que dans le second, on assistera à une nouvelle escalade du conflit et à son expansion dans les États voisins. Je suis convaincu que cette dernière hypothèse ne se produira pas.

Pour terminer, je voudrais exprimer notre reconnaissance à l'Envoyé spécial du Secrétaire général au Tadjikistan, l'Ambassadeur Ramiro Píriz-Ballón, pour les efforts inlassables qu'il a déployés pour promouvoir un dialogue politique. Je remercie également les Gouvernements de l'Iran, du Pakistan, de la Fédération de Russie, de l'Ouzbékistan et des autres États parties participant au dialogue intertadjik à titre d'observateurs. Nous apprécions hautement les efforts déployés par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et l'Organisation de la Conférence islamique visant à encourager un règlement politique du conflit tadjik et de la situation qui règne à la frontière tadjiko-afghane.

Le Gouvernement du Tadjikistan prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du personnel de la Mission des Nations Unies et pour protéger ses biens. Le processus d'adhésion du Tadjikistan à la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé est maintenant en voie d'achèvement. Nous espérons sincèrement que les efforts conjoints des amis du peuple tadjik permettront de réaliser des progrès importants sur la voie d'une réconciliation nationale au cours de la quatrième série de pourparlers intertadjiks à Moscou.

Les dirigeants de la République du Tadjikistan réaffirment une fois de plus leur intention de ne rien négliger pour poursuivre les négociations afin de parvenir à la réconciliation nationale du pays et proposent aux groupes armés de l'opposition tadjike et des régions adjacentes de l'Afghanistan, de s'abstenir de toute épreuve de force irresponsable, d'appliquer l'Accord de cessez-le-feu temporaire intertadjik et de créer ainsi les conditions nécessaires à une recherche systématique de solutions politiques.

Le Président : Je remercie le représentant du Tadjikistan des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais mettre le projet aux voix.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Al-Khussaiby (Oman) (*interprétation de l'anglais*) : Je crois que ma délégation vous a déjà exprimé, Monsieur le Président, ses félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil ce mois-ci. Je voudrais cependant vous assurer, ainsi que votre délégation, de notre pleine coopération.

De même, je voudrais remercier la représentante des États-Unis d'Amérique, l'Ambassadrice Madeleine Albright, de son excellent travail, le mois dernier.

Au nom de ma délégation, qu'il me soit permis de remercier sincèrement le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, des efforts vigoureux qu'il a déployés afin de trouver des solutions pacifiques, par le biais de la diplomatie préventive, aux crises qui règnent dans le monde entier, dont le conflit au Tadjikistan.

Ma délégation se félicite du travail accompli par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Tadjikistan et du rôle diplomatique qu'il joue à cet égard; elle se félicite également du rôle de facilitateur joué par la Communauté des États indépendants ainsi que des contributions positives des pays voisins, qui ont tenu avec succès des séries de pourparlers sous les auspices des Nations Unies, en vue de la réconciliation des deux parties au conflit au Tadjikistan. La dernière série de ces pourparlers s'est tenue dans la capitale du Pakistan, Islamabad, du 20 octobre au 1er novembre 1994.

Ma délégation appuie fermement l'idée du Secrétaire général contenue dans le dernier paragraphe de son rapport en date du 30 novembre 1994, dans lequel il dit que :

> «Les problèmes du Tadjikistan doivent être réglés au moyen d'un processus politique, appuyé par les gouvernements intéressés et, par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies, par la communauté internationale tout entière. Cela dit, c'est aux parties tadjikes elles-mêmes qu'il appartient au premier chef de régler leurs divergences. La communauté internationale ne doit offrir l'assistance qui lui est demandée

que si les parties tadjikes reconnaissent cette responsabilité et font le nécessaire pour s'en acquitter.» (*S/1994/1363, par. 37*)

Saluant les mesures positives que les parties tadjikes ont prises en signant l'Accord de cessez-le-feu temporaire et de cessation des hostilités, et sa prolongation, ma délégation estime que l'Accord pourrait ouvrir la voie à la création de conditions favorables à un règlement pacifique du conflit au Tadjikistan. Compte tenu de l'appui politique de l'ONU et des pays voisins et du fait qu'un règlement du conflit relève de l'entière responsabilité des parties tadjikes elles-mêmes, mon pays croit qu'il n'est pas nécessaire que l'ONU crée une opération de maintien de la paix au Tadjikistan, qui représenterait un fardeau financier supplémentaire pour l'Organisation.

Mon pays croit comprendre d'après le projet de résolution que le Conseil de sécurité, par le biais du rapport qui doit être présenté par le Secrétaire général deux mois après l'adoption par le Conseil du projet de résolution, est en position de vérifier et de surveiller les activités, le mandat et l'existence même de l'opération. Sur cette base, et en vue de préserver le consensus existant entre les membres du Conseil de sécurité et de ne pas nuire au fragile consensus déjà réuni, ma délégation votera pour le projet de résolution.

Le Président : Je remercie le représentant de l'Oman des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Marker (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : Le Gouvernement pakistanais reste gravement préoccupé par la grave crise politique qui sévit au Tadjikistan à la suite des différends entre le Gouvernement et l'opposition. Cette déplorable situation a été un grand revers pour la jeune République à laquelle le Pakistan est uni par de solides liens culturels et religieux mais aussi d'étroite coopération en tant que membres de l'Organisation de coopération économique (OCE).

Le Pakistan a participé activement aux initiatives prises au niveau international pour résoudre la crise pacifiquement et par la négociation. Dans ce contexte, le Gouvernement pakistanais a participé, en qualité d'observateur, à toutes les séries de pourparlers intertadjiks sur la réconcinationale. Le Pakistan continue d'appuyer vigoureusement les initiatives du Secrétaire général et de son Envoyé spécial, M. Píriz-Ballón, destinées à faciliter le processus de réconciliation nationale au Tadjikistan.

Le Pakistan a eu l'honneur d'être l'hôte de la troisième série de pourparlers intertadjiks, tenue à Islamabad du 20 octobre au 1er novembre 1994 sous les auspices de l'ONU. Le Pakistan, l'Afghanistan, la République islamique d'Iran, le Kazakhstan, la Fédération de Russie, l'Ouzbékistan, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) ont participé à cette série de pourparlers en qualité d'observateurs. À Islamabad, la prorogation de l'Accord de Téhéran de cessez-le-feu temporaire et de cessation des hostilités à la frontière tadjiko-afghane a été négociée et les deux parties sont convenues de prolonger cet Accord de cessez-le-feu de trois mois, jusqu'au 6 février 1995. À cette réunion également, les deux parties ont signé un Protocole sur la création d'une Commission mixte pour surveiller la mise en oeuvre de l'Accord. Cet important Protocole contient des dispositions relatives au fonctionnement de la Commission mixte, pour laquelle un appui logistique et matériel doit être fourni par le Gouvernement de la République du Tadjikistan et l'opposition tadjike. Le rôle que doit jouer l'ONU pour aider les travaux de la Commission mixte est aussi défini dans le Protocole. Il est très satisfaisant de noter que durant les pourparlers d'Islamabad le Gouvernement pakistanais a participé activement aux négociations, qui ont permis de mettre fin à l'impasse où se trouvaient les deux parties tadjikes. Cela a conduit au succès final de la série de pourparlers d'Islamabad.

Le Pakistan continuera à participer activement, en qualité d'observateur, à la prochaine série de pourparlers, qui doit se tenir à Moscou en janvier 1995. Nous espérons qu'à cette occasion les deux parties tadjikes oeuvreront sincèrement pour réaliser de nouveaux progrès afin de résoudre leurs différends, pavant ainsi la voie à un règlement d'ensemble de la crise. À cet égard, ma délégation estime que pendant cette période extrêmement délicate il est essentiel que toutes les parties fassent preuve de la plus grande retenue. Ma délégation met donc en garde contre toute action prise à la hâte ou unilatéralement, comme la tenue précipitée d'élections ou toute violation de l'Accord de cessez-le-feu. Nous demandons donc instamment une prolongation de l'Accord de cessez-le-feu et la poursuite du dialogue.

La délégation pakistanaise appuie sans réserve le projet de résolution. Avec son adoption, toutes les recommandations importantes du rapport du Secrétaire général (S/1994/1363) auront été mises en oeuvre et les conditions seront réunies pour trouver les moyens nécessaires devant permettre d'aboutir à la réconciliation nationale et à une solution politique de la crise au Tadjikistan. La création d'une Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) est un événement important qui contribuera

favorablement au processus en fournissant un mécanisme neutre et objectif.

Bien que la mise en oeuvre des nombreuses mesures énumérées dans le projet de résolution puisse certainement contribuer à établir des mesures de confiance entre les parties, il reste nécessaire pour les États Membres de contribuer généreusement au fonds de contributions volontaires qui doit être créé par le Secrétaire général pour appuyer la mise en oeuvre de l'Accord du 17 septembre 1994 sur un cessez-le-feu temporaire, en particulier les activités de la Commission mixte.

Ma délégation tient à souligner que même si l'adoption de ce projet de résolution est sans aucun doute importante puisqu'il établit les conditions nécessaires à la réconciliation politique au Tadjikistan, il n'en demeure pas moins que la responsabilité finale de la réalisation d'une paix solide et durable incombe au Gouvernement et au peuple du Tadjikistan.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : La délégation de la Fédération de Russie attache une grande importance à l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution portant création de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT). C'est là une mesure importante dont l'adoption n'a que trop tardé. Nous voyons la création de cette mission comme un renversement de la position du Conseil de sécurité, qui ainsi porte une plus grande attention au règlement des conflits dans les États membres de la Communauté des États indépendants. Nous espérons que cette tendance sera renforcée et encouragée.

Nous sommes certains que la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan jouera un rôle stabilisateur dans la situation qui règne là-bas et qu'elle assurera le succès de la mise en oeuvre de l'Accord réalisé à la troisième série de pourparlers intertadjiks à Islamabad. En même temps, nous croyons qu'à un stade ultérieur du règlement, il conviendra une fois encore de revenir sur la question de la taille de la Mission.

Un aspect positif du projet de résolution du Conseil de sécurité est d'inciter les parties à rechercher énergiquement les moyens de parvenir à un règlement politique d'ensemble du conflit. La Fédération de Russie est convaincue qu'il n'y a d'autre choix que de trouver les moyens politiques pacifiques pour mettre fin au conflit au Tadjikistan et à la situation qui règne sur la frontière tadjiko-afghane, fondés sur le dialogue constructif entre les parties au conflit.

Nous saluons en les appuyant vivement les initiatives du Secrétaire général et de son Envoyé spécial, l'Ambassadeur Ramiro Píriz-Ballón destinées à encourager la réconciliation nationale au Tadjikistan. Avec d'autres États et organisations régionales participant aux pourparlers intertadjiks en qualité d'observateurs, et en étroite collaboration avec les efforts des Nations Unies, la Russie apporte sa contribution pour faire progresser le processus de paix.

Nous attachons une grande importance à la réalisation de progrès concrets à la quatrième série de pourparlers intertadjiks qui aura lieu bientôt à Moscou. Ce sera une série de négociations complexe où seront discutées des questions politiques et constitutionnelles fondamentales. Nous souhaitons beaucoup de succès à M. Píriz-Ballón dans les préparatifs de ces pourparlers.

En même temps il est clair que le dialogue politique constructif ne peut avoir lieu que dans des conditions de strict et complet respect, par les parties, de toutes les obligations qu'elles ont à assumer conformément à l'Accord de cessez-le-feu et de cessation temporaire des hostilités à la frontière tadjiko-afghane et à l'intérieur du pays.

Cependant, nous sommes vivement préoccupés par le fait qu'une fraction intransigeante de l'opposition continue à se livrer à des actes de provocation le long de la frontière, ainsi qu'au sabotage et au terrorisme à l'intérieur du pays.

Nous pensons que les obligations à assumer par les parties doivent être appliquées sans condition. Le respect des dispositions de l'Accord conclu devrait être considéré non pas comme un atout pouvant être échangé contre des concessions sur d'autres questions, mais comme une condition nécessaire au déroulement d'un dialogue politique. Nous espérons que les appels figurant dans le projet de résolution joueront un rôle positif à cet égard.

La délégation russe note que le projet de résolution souligne l'importance d'une étroite liaison entre la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) et les Forces collectives de maintien de la paix de la Communauté des États indépendants (CEI) au Tadjikistan, que le mandat de la Mission des Nations Unies invite celle-ci à appuyer.

Nous réaffirmons notre volonté de coopérer étroitement avec les Forces collectives de maintien de la paix de la CEI et la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT), et nous accordons un vif intérêt à cette coopération. Les Forces collectives de maintien de la paix de la CEI et la Mission d'observation des Nations Unies ont

des mandats distincts, mais l'objectif est le même : promouvoir la stabilisation de la situation et le processus de réconciliation nationale au Tadjikistan, ce qui exige une interaction.

Pour terminer, je voudrais lancer un appel au Secrétariat des Nations Unies pour la mise en oeuvre le plus rapidement possible de ce projet de résolution du Conseil, qui, je l'espère, sera adopté à l'unanimité, et le déploiement de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan, conformément au plan présenté par le Secrétaire général dans son rapport.

Nous espérons aussi qu'après l'adoption du projet de résolution, un Fonds bénévole sera effectivement créé pour appuyer la mise en oeuvre de l'Accord du 17 septembre 1994 et que les États Membres des Nations Unies répondront concrètement à l'appel figurant dans le projet de résolution et verseront des contributions volontaires à ce fonds.

M. Kovanda (République tchèque) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, étant donné que ma délégation prend pour la première fois la parole ce mois-ci, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil. Permettez-moi également de féliciter et de remercier l'Ambassadrice Albright pour les remarquables qualités dont elle-même et toute sa délégation ont fait preuve le mois dernier.

En autorisant une opération de maintien de la paix au Tadjikistan, le Conseil de sécurité est sur le point de donner un rôle plus actif aux Nations Unies dans une autre région de l'ancienne Union soviétique. Et à l'exception de l'opération limitée et de courte durée dans la bande d'Aouzou, au Tchad, c'est la seule opération autorisée par le Conseil de sécurité cette année.

Entre-temps, plusieurs autres opérations sont en voie de s'achever, conformément aux décisions du Conseil. Nous sommes en train de terminer l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II), qui, malgré son succès dans la lutte contre la famine qui menaçait des millions d'êtres humains, doit être, en définitive, considérée comme un échec sur le plan du processus politique. Nous sommes en train de mettre fin à l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ), qui, elle, sur le plan du processus politique, a constitué un remarquable succès. C'est à la lumière des leçons tirées de ces deux opérations que nous évaluons les perspectives de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT).

Ces trois opérations représentent un défi relativement nouveau pour les Nations Unies, car nous traitons de conditions préalables cruciales pour le développement pacifique et démocratique des pays en question. Le succès de ces opérations dépendra du degré de réconciliation nationale atteint.

À cet égard, ma délégation a toujours été préoccupée par la fragilité des arrangements obtenus jusqu'à présent par les parties en conflit au Tadjikistan. Les questions institutionnelles fondamentales, y compris le renforcement des institutions étatiques du pays, n'ont pas encore été abordées par les parties. La prochaine série des conversations, prévue à l'origine à Moscou au début de décembre, a été reportée d'au moins un mois. Le cessez-le-feu, que les parties observent à leur corps défendant, a été conditionné par la présence des observateurs des Nations Unies, qui ont complètement renversé un principe : celui qui veut que l'on fasse généralement dépendre l'envoi d'observateurs, en quelque lieu que ce soit, de l'existence d'un cessez-le-feu effectif. Et il a fallu plusieurs mois aux parties, au-delà du délai initialement prévu, pour que soit réalisé un échange de prisonniers et de détenus, mesure qu'elles avaient elles-mêmes acceptées. Ce ne sont pas là des signes encourageants.

Cependant, même à cet égard, le Conseil de sécurité a tiré quelques leçons. Il a fixé certaines conditions préalables pour qu'une opération des Nations Unies soit un succès, et pour cela il a traité les éléments importants suivants dans le projet de résolution actuellement à l'examen.

Premièrement, un mandat pratique et réaliste qui suit les propositions du Secrétaire général, se trouve reflété dans le texte du projet. Deuxièmement, le calendrier de la MONUT a été précisé. De plus, il existe un lien très clair entre notre engagement, c'est-à-dire l'assistance internationale, et le processus politique au Tadjikistan, c'est-à-dire la réconciliation nationale. Nous pensons que c'est là une façon appropriée de poser la question, étant donné que le processus d'ensemble repose toujours sur un Accord de cessez-le-feu qui se décrit lui-même comme étant provisoire ou «temporaire». Troisièmement, nous envoyons un message important aux deux parties, à savoir que la responsabilité de respecter le cessez-le-feu appartient aux parties tadjikes elles-mêmes. Notre action a simplement pour but d'aider la Commission mixte, instrument de sa mise en application. Un cessez-le-feu effectif devrait, à son tour, créer un climat propice à des conversations politiques susceptibles de conduire à la réconciliation nationale. Quatrièmement, notre projet prévoit un examen régulier par le Conseil de sécurité de la situation politique et militaire d'ensemble au Tadjikis-

tan et des activités de la MONUT. Et cinquièmement, il comprend également un appel aux parties pour assurer la sécurité et la liberté de mouvement du personnel des Nations Unies. Nous espérons que le Gouvernement du Tadjikistan conclura rapidement un accord avec les Nations Unies sur le statut de la MONUT. Mais, de toute façon, toute atteinte à la sécurité ou à la liberté de mouvement des observateurs serait examinée très attentivement lorsque la discussion sur l'avenir de la MONUT aura lieu.

Notre délégation accorde une attention particulière au Tadjikistan pour une raison supplémentaire. Le projet de résolution établit un cadre très clair des activités des autres forces au Tadjikistan et de leurs liens étroits avec la MONUT. Ce cadre reflète un principe que nous considérons comme vital pour le rôle à jouer par ces autres forces, qui se trouvent dans le pays à l'invitation d'une seule des deux parties : le principe de neutralité et d'impartialité, qui, en fait, fait partie intégrante de leur mandat.

Nous espérons qu'une information périodique plus ample sur les rapports entre la mission des Nations Unies et les autres forces nous sera communiquée. Cette mesure est nécessaire pour qu'il y ait transparence dans les activités des Forces collectives du maintien de la paix de la CEI aussi bien que dans celles des forces frontalières non tadjikes au Tadjikistan. Mon gouvernement estime que le contrôle de leur neutralité et de leur impartialité devrait faire partie du travail de la MONUT. En fait, c'est là un des aspects de la situation que le projet de résolution n'évoque pas aussi clairement qu'il aurait dû le faire.

Sur d'autres questions, cependant, des consultations officieuses ont permis d'aboutir à un texte qui permet de rencontrer les différentes préoccupations des membres du Conseil de sécurité, et ma délégation votera en sa faveur. De plus, des discussions sont déjà en cours à propos de la participation éventuelle d'observateurs militaires tchèques à la MONUT.

Pour terminer, je voudrais rendre hommage à plusieurs pays de la région et à différentes organisations, y compris la Conférence de la sécurité et de la coopération en Europe (CSCE), qui ont joué le rôle de sages-femmes et de parrains dans les progrès réalisés jusqu'à présent, ainsi qu'à l'Envoyé spécial du Secrétaire général, dont ma délégation a vivement apprécié l'action inlassable et les conseils judicieux qu'il a donnés.

Le Président : Je remercie le représentant de la République tchèque des aimables paroles qu'il a eues à mon endroit.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/1994/1415.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Brésil, Chine, République tchèque, Djibouti, France, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Oman, Pakistan, Fédération de Russie, Rwanda, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution a été adopté à l'unanimité en tant que résolution 968 (1994).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Mérimée (France) : Ma délégation se félicite de la décision que vient de prendre notre Conseil d'établir, pour une durée de six mois, une mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan afin d'aider la Commission mixte à suivre l'application de l'Accord du 17 septembre 1994.

La déclaration présidentielle du 8 novembre dernier (S/PRST/1994/65) avait déjà salué la reconduction jusqu'au 6 février 1995 de l'Accord de cessez-le-feu et de cessation temporaire des hostilités, agréée à Islamabad entre les parties tadjikes, et avait appelé celles-ci à poursuivre dans la voie d'un règlement politique d'ensemble. L'Accord conclu à Islamabad a constitué en effet un pas positif qu'il convenait de soutenir, et la résolution que nous venons d'adopter traduit, de manière concrète, notre volonté d'aider les parties à le mettre en oeuvre.

Le maintien effectif de la cessation des hostilités est essentiel à la poursuite du processus qui doit mener le Tadjikistan à la réconciliation nationale, à la tenue d'élections libres et justes et à l'établissement de la démocratie. Nous considérons qu'il ne faut ménager aucun effort pour progresser rapidement vers la réalisation d'un accord politique dans le cadre des négociations menées sous les auspices des Nations Unies avec l'assistance de plusieurs États de la région. La résolution que nous venons d'adopter fait d'ailleurs de tels progrès une condition de la poursuite de l'assistance des Nations Unies au Tadjikistan.

Il ne s'agit en aucun cas de se substituer aux parties elles-mêmes, auxquelles incombe la responsabilité première du règlement politique de leurs différends. En revanche, le signal adressé aujourd'hui par notre Conseil doit les encourager à poursuivre dans la voie de la négociation qu'elles ont choisie. À cet égard, ma délégation tient à rappeler toute

l'importance qui s'attache à la tenue dans les meilleurs délais de la quatrième session de pourparlers intertadjiks prévue à Moscou et souhaite vivement que cette réunion débouche sur des résultats substantiels.

Ma délégation souhaite enfin rendre hommage à l'Envoyé spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Píriz-Ballón, dont l'action efficace et persévérante est hautement appréciée.

Sir David Hannay (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation se félicite chaleureusement de la résolution que le Conseil vient d'adopter, et qui représente la reconnaissance, par le Conseil, non seulement des souffrances causées par le conflit au Tadjikistan, mais les progrès réalisés jusqu'à présent dans le processus de réconciliation nationale. Dans ce contexte, je souhaite rendre hommage au rôle joué par la Fédération de Russie, les autres États observateurs aux pourparlers intertadjiks, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et l'Organisation de la Conférence islamique, ainsi qu'à l'Envoyé spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Píriz-Ballón, pour avoir contribué aux progrès obtenus jusqu'à présent.

Toutefois, il reste encore beaucoup à faire. J'en appelle aujourd'hui aux parties pour qu'elles fassent preuve de la volonté politique nécessaire pour faire avancer cette tâche. Comme le reconnaît la résolution que nous venons d'adopter, la communauté internationale peut aider et faciliter le processus de réconciliation nationale au Tadjikistan, mais c'est aux parties tadjikes elles-mêmes qu'incombe au premier chef la responsabilité de résoudre leurs divergences. Nous espérons en particulier que des progrès importants seront réalisés au cours de la quatrième série de pourparlers intertadjiks, qui doit se tenir à Moscou.

Il est essentiel que le Secrétaire général soit en mesure de faire savoir, d'ici au 6 février, non seulement que le cessez-le-feu a été reconduit mais que des progrès continuent d'être faits sur la voie de la réconciliation nationale et de la promotion de la démocratie. Une nouvelle mission de l'ONU de ce genre a besoin d'être liée à un processus politique clair débouchant sur un règlement négocié et un gouvernement national représentatif et durable. Je souhaite souligner, dans ce contexte, l'importance que ma délégation attache à la tenue d'élections libres et honnêtes auxquelles l'opposition tadjike doit pouvoir participer pleinement. J'espère que le Gouvernement du Tadjikistan tirera parti des connaissances spécialisées et des conseils de la mission de la CSCE à Duchanbé, et de ceux de l'ONU, pour préparer ces élections.

L'apparition du Tadjikistan en tant qu'État souverain et indépendant a été cruellement sapée par les luttes civiles et la misère humaine qui en a résulté. La création d'une mission d'observation des Nations Unies est une petite, mais importante, main tendue sur la voie de la réconciliation nationale et du redressement économique. Peut-être que la meilleure chose que nous puissions souhaiter au peuple du Tadjikistan est que l'ONU soit bientôt en mesure de consacrer son attention à la reconstruction économique du pays après le conflit au lieu d'avoir à surveiller le cessez-le-feu.

M. Inderfurth (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Aujourd'hui nous avons décidé d'envoyer une équipe de 40 observateurs militaires des Nations Unies au Tadjikistan pour aider les parties à maintenir un cessez-le-feu dans une guerre civile qui a déjà fait beaucoup trop de victimes. Avec cette décision, le Conseil de sécurité et la communauté internationale montrent qu'ils sont prêts à participer au règlement de ce conflit. Cela représente un pas important qui ne devrait pas être jugé par la taille de la mission. Les 17 observateurs militaires des Nations Unies qui sont sur place ont déjà joué un rôle important en faisant la lumière sur des allégations de violation de cessez-le-feu et en travaillant avec la Commission mixte chargée d'appliquer l'Accord du 17 septembre 1994. La présence de 40 nouveaux observateurs permettra d'effectuer ce travail dans beaucoup d'autres endroits politiquement névralgiques.

Je tiens toutefois à souligner que le mandat confié par le Conseil à cette mission d'observation stipule de façon appropriée que c'est aux parties tadjikes elles-mêmes qu'incombe au premier chef la responsabilité de résoudre leurs divergences. La résolution insiste sur ce point et lie clairement la poursuite de la Mission au processus de réconciliation nationale. La Mission est déployée pour aider les parties au conflit, travaillant en coordination avec les autres parties intéressées, ainsi qu'avec les forces déjà présentes sur le terrain.

Les parties, avec l'aide compétente de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Píriz-Ballón, ont montré qu'elles peuvent progresser vers la réconciliation. Le cessez-le-feu initial a été reconduit jusqu'au 6 février 1995. Les parties devraient agir rapidement pour étendre le cessez-le-feu bien au-delà de cette date. En fait, le cessez-le-feu devra être reconduit et respecté si l'on veut que la Mission se poursuive au-delà de cette date. Les parties ont également engagé des discussions politiques et procédé à un échange de prisonniers. Elles devraient reprendre sérieusement leurs discussions, en vue de prendre d'autres mesures importantes en faveur de la paix et de participer à de

nouveaux échanges de prisonniers et à d'autres mesures de confiance.

Les élections parlementaires offrent une occasion particulière de faire avancer la réconciliation nationale, à condition qu'elles se déroulent à un moment et de manière tels que les parties les plus diverses puissent y participer et qu'elles soient libres et honnêtes. Nous espérons que les élections seront un sujet central de discussion lors de la prochaine série de pourparlers de paix qui doit avoir lieu à Moscou.

La Mission d'observation est envoyée au Tadjikistan pour contribuer à donner l'assurance aux parties que, si elles prennent ces mesures, elles peuvent compter sur l'assistance et l'appui de l'ONU. En même temps, elles doivent comprendre que la volonté de la communauté internationale de venir en aide est un côté d'une médaille qui a son revers, à savoir que ne pas s'engager réellement dans le processus de réconciliation risque de compromettre cet appui. Le Conseil suivra l'évolution de la situation au Tadjikistan avec attention, espoir et confiance.

M. Yáñez-Barnuevo (Espagne) (*interprétation de l'espagnol*) : En adoptant à l'unanimité la résolution 968 (1994), le Conseil de sécurité vient d'approuver la création d'une nouvelle mission de paix des Nations Unies, qui sera chargée de contribuer, avec la Commission mixte établie par les parties, à la consolidation, au Tadjikistan, du cessez-le-feu décidé, qui dure déjà depuis le 20 octobre et qui fait partie intégrante d'un processus politique de règlement du conflit.

Je voudrais préciser en premier lieu que nous apprécions le précieux travail de médiation fourni par le Secrétaire général et, en particulier, celui de son Envoyé spécial, l'Ambassadeur Píriz-Ballón, sans la patience et les efforts inlassables duquel il n'aurait par été possible de réaliser de tels progrès dans le processus que le Conseil contribue aujourd'hui à renforcer.

Il convient également de souligner la collaboration efficace dans ces efforts de l'Afghanistan, de l'Iran, du Kazakhstan, du Pakistan, de la Fédération de Russie et de l'Ouzbékistan, ainsi que des représentants de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et de l'Organisation de la Conférence islamique.

Avec la création de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) et son plein déploiement sur la base des 15 observateurs militaires qui exercent déjà leurs activités depuis le mois d'octobre dernier, auxquels s'ajouteront maintenant de nouveaux effectifs, il sera difficile que les hostilités entre les parties puissent reprendre. Nous espérons qu'une accalmie prolongée sur le terrain rendra possible la mise en oeuvre de nouvelles mesures de confiance et le renforcement du processus de réconciliation nationale. Cela devrait aboutir à la tenue d'élections libres et démocratiques, avec la participation la plus large possible, en vue de doter le pays d'un gouvernement légitime largement représentatif.

Ma délégation tient toutefois à signaler que la présence de la MONUT n'est ni inconditionnelle ni indéfinie. Le paragraphe 3 du dispositif de la résolution 968 (1994) établit clairement qu'il est indispensable que l'accord de cessez-le-feu ait été reconduit à temps et que les parties aient clairement montré qu'elles ont renoncé à la violence.

De même, il sera nécessaire que le Conseil dispose de preuves tangibles, grâce au rapport que devra présenter le Secrétaire général, que les parties ont fait des progrès vers la réconciliation nationale et l'instauration de la démocratie. C'est pourquoi il sera nécessaire que la prochaine série de pourparlers, qui doit avoir lieu à Moscou, enregistre des progrès significatifs dans le processus politique qui est essentiel pour le règlement du conflit.

Il convient également de souligner la nécessité d'établir un contact étroit et une collaboration sur le terrain entre la MONUT et les forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants, de même qu'avec les forces déployées le long de la frontière avec l'Afghanistan.

Enfin, ma délégation estime que la Mission de la CSCE établie au Tadjikistan pourra contribuer de façon positive au succès du processus de paix, et il sera donc indispensable que la MONUT et la Mission de la CSCE à Duchanbé coopèrent dans les cadres distincts de leurs mandats respectifs jusqu'à la création d'un climat favorable à la réconciliation nationale au Tadjikistan, ce qui devrait à son tour contribuer à une plus grande stabilité dans la région.

M. Cárdenas (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Le Conseil de sécurité examine aujourd'hui la question du Tadjikistan sur la base d'un rapport exhaustif du Secrétaire général. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à l'Ambassadeur Píriz-Ballón, de l'Uruguay, pour l'excellente façon dont il s'acquitte de sa mission. Je voudrais également exprimer la reconnaissance de l'Argentine aux gouvernements et aux organisations régionales qui collaborent à ce processus de

paix et l'appuient concrètement. Je veux parler notamment de la Fédération de Russie, de la République islamique d'Iran et du Pakistan, qui ont accueilli les trois séries de pourparlers qui ont été tenues jusqu'à présent.

Au cours des deux dernières séries de pourparlers qui ont eu lieu à Téhéran et à Islamabad, des faits encourageants se sont produits dans la crise que connaît le Tadjikistan et qui affecte également l'Afghanistan. L'établissement d'un cessez-le-feu temporaire et sa reconduction ultérieure, l'échange de prisonniers entre les parties, la création d'une commission mixte, et la décision de tenir une nouvelle série de pourparlers à Moscou pour examiner des questions telles que les arrangements relatifs à des élections libres et démocratiques au Parlement tadjik attestent de la volonté des parties de coopérer à la recherche d'une solution.

En revanche, certains signes continuent d'être préoccupants. Des actes de violence se produisent toujours au Tadjikistan, ce qui rend la situation extrêmement délicate, tant à l'intérieur du pays qu'à la frontière avec l'Afghanistan.

Compte tenu de ce qui précède, nous sommes d'accord avec la proposition du Secrétaire général de créer, rapidement, une Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT). Nous estimons que les conditions préalables nécessaires à l'établissement d'une nouvelle opération de maintien de la paix sont remplies : le consentement des parties, un cessez-le-feu effectif, un mandat clair et défini dans le temps, et une estimation financière qui nous paraît réaliste et modérée.

Il nous semble important que la résolution que nous venons d'adopter fasse état d'une collaboration entre la mission d'observation, d'une part, et les Forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants et les forces russes, kazakhes et kirghizes déployées le long de la frontière, d'autre part. Pour notre délégation, tout cela constitue une priorité.

Par cette résolution, le Conseil de sécurité crée la deuxième opération de maintien de la paix cette année, la première — nous nous en souvenons — ayant eu lieu sur la bande d'Aouzou, au Tchad. Ce fait significatif souligne l'importance que la communauté internationale accorde à la situation au Tadjikistan et le long de la frontière avec l'Afghanistan. Il est toutefois important de souligner, comme le fait le Secrétaire général dans son rapport, et comme le fait périodiquement le Conseil de sécurité puisqu'il en est toujours ainsi, que c'est aux parties tadjikes elles-mêmes qu'incombe au premier chef la responsabilité d'adopter les mesures nécessaires pour renforcer ce processus de paix.

Le Président : Il n'y a pas d'autres noms sur la liste des orateurs. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de son examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 25.